Image not found or type unknown

Porter plainte contre harcèlement moral ?

Par **Luciole26**, le **04/06/2012** à **17:21**

Voici mon histoire, mon ex et moi avons rompu, il s'est passé tellement de choses que nous en arrivons à devoir couper les ponts.
Mais comme mon ex est malade psychologiquement, je lui envoyais des SMS pour connaître son état de santé et il n'était pas contre, puis il me répondait.
Mais sa soeur ne le voit pas du même oeil, elle me déteste alors elle m'a demandé par texto de lui écrire une lettre d'engagement pour couper les ponts avec son frère donc avec mon ex, de ne plus lui parler par SMS, appels, lettres et mails. Et que si je ne faisais pas cet engagement, elle porterait plainte contre moi pour harcèlement moral et faux témoignage. Je ne comprend pas le faux témoignage car je n'ai jamais porter plainte ni contre elle, ni contre mon ex. Sois disant, elle a déjà contacté la gendarmerie pour les prévenir.
Ma question est : A t-elle le droit de porter plainte contre moi pour harcèlement moral alors que ce n'est pas à elle que j'envoie des messages mais à son frère, mon ex ? En précisant que mon ex ne veut pas porter plainte contre moi, il me réponds et n'y voit aucunes gène.
Puis elle me dit qu'elle a des preuves écrites de mon harcèlement mais c'est à son frère que j'envoi des messages et pas elle.
Merci de me répondre.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés